

# Mon assurance médicaments... une ressource omniprésente.

Accédez à **Mon assurance médicaments** au moyen d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un appareil mobile.



Que vous soyez dans le cabinet de votre médecin, à la pharmacie ou à la maison, l'application **Mon assurance médicaments** permet d'obtenir une réponse à des questions telles que :

- Mon médicament est-il couvert?
- Existe-t-il un médicament équivalent moins cher?
- Quelle est la part des frais prise en charge par mon régime?
- Dois-je obtenir l'autorisation de Manuvie avant de me procurer le médicament?
- Quelle part des frais dois-je payer?

De plus, cette application vous donne accès à des ressources telles qu'une base de données sur les médicaments et à de l'information sur les programmes provinciaux, et vous permet d'accéder facilement aux formulaires d'autorisation préalable de Manuvie.

Nouveauté – Nous avons également apporté des améliorations au site sécurisé des participants afin de vous donner facilement accès aux programmes axés sur le mieux-être mis à votre disposition.

Rendez-vous dès aujourd'hui dans le site sécurisé des participants et découvrez **Mon assurance médicaments**.

Rendez-vous dans le site [manuvie.ca/participant](http://manuvie.ca/participant) ou, si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous au site à cette même adresse.